

2026-094



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°094

Objet : MODIFICATION REGLEMENT PRET DE MATERIEL

**Convocation envoyée,
affichée le : 02/06/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Liste des délibérations

affichée le : 11/06/26 .

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

(Annexes jointes)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique que la collectivité met régulièrement du matériel communal à disposition des associations locales dans le cadre de l'organisation de manifestations, d'évènements culturels, sportifs ou festifs participant à l'animation du territoire et au dynamisme de la vie associative.

Afin d'améliorer le service rendu aux associations et de faciliter l'organisation matérielle des manifestations, les élus souhaitent faire évoluer le règlement de prêt et de location du matériel communal en prévoyant désormais, sous certaines conditions, la possibilité d'une livraison du matériel par les services techniques directement sur le lieu de l'évènement.

Cette nouvelle organisation implique toutefois une meilleure anticipation et une coordination renforcée avec les services municipaux afin de garantir la bonne gestion des moyens humains et matériels de la collectivité. En contrepartie de cette prestation,

2026-094

il est proposé d'imposer aux bénéficiaires plusieurs obligations destinées à faciliter la planification des interventions des services techniques, notamment en matière de délais de réservation, de modalités de restitution, de présence de bénévoles ou encore de respect des horaires convenus.

Le nouveau règlement précise ces nouvelles dispositions. La convention associée est modifiée en conséquence.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Vu la délibération 2025 – 077 du 23 juin 2025 ;

Vu l'avis de la commission sport – associations - festivités du 23 avril 2026 ;

Vu le règlement de mise à disposition du matériel communal figurant en annexe de la présente délibération et la convention associée ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** le règlement de prêt du matériel communal et la convention associée ;

ARTICLE 2 : **D'ABROGER** la délibération 2025 – 077 du 23 juin 2025 ;

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Damien LAURAIN

